

# NOTICE DE SECURITE SIMPLIFIEE

Références:

A joindre obligatoirement à tout dossier de permis de construire ou déclaration de travaux exemptés de permis de construire relatifs à un établissement recevant du public (article R 123-24 du code de la construction et de l'habitation). Cette notice devra préciser les matériaux utilisés tant pour le gros œuvre que pour les aménagements intérieurs. Elle devra être accompagnée des plans suivants :

- plan de situation précisant la défense extérieure contre l'incendie.
- plan de masse présentant l'établissement, ses tiers, l'accès des secours et du public
- plan des différents niveaux de l'établissement précisant les dégagements, les locaux et leur destination, les installations techniques, l'emplacement des barrages, des locaux techniques et dangereux et les installations de désenfumage.
- les coupes et élévations de façades s'ils sont nécessaires à la compréhension des plans.

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

ARRONDISSEMENT :

CODE POSTAL/COMMUNE :

### ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT :

Tel. :

ARCHITECTE : :

Tel. :

MAITRE D'ŒUVRE : :

Tel. :

ORGANISME AGREE (obligatoire à partir de la 4<sup>ème</sup> catégorie) :

Tel : :

## DESCRIPTION

## SURFACES

Bâtiment	Niveau	Surface totale	Surface accessible au public	Effectif du public	Effectif du personnel

Classement Proposé	TYPE :	CATEGORIE :
-----------------------	--------	-------------

Je, soussigné(e), M.....Propriétaire ou exploitant certifie exacts les renseignements contenus dans la présente notice.

DATE :

SIGNATURE :

## IMPLANTATION

- tiers :
- bâtiment :
- locaux :

## CONSTRUCTION – MATERIAUX

- stabilité – éléments porteurs autoporteurs :
- planchers – plafond :
- toiture :

## ISOLEMENT

- tiers :
- bâtiment :
- locaux :

## TYPE DE DESENFUMAGE

-

## TYPE DE CHAUFFAGE

-

## LOCAUX OU POINTS DANGEREUX

-  
-

## ECLAIRAGE DE SECURITE

-

## MOYENS DE SECOURS

- moyens d'extinction extérieurs et intérieurs (nombre et emplacement) :

- bouche ou poteau d'incendie – point d'eau :
- R.I.A. :
- extincteurs :
- autre :

- dispositions visant à faciliter l'action des Sapeurs-Pompiers :

-  
-

- détection incendie :

- système d'alarme :

- système d'alerte :